

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 mars 2015**

Objet : Budget Primitif 2015

L'an deux mille quinze, le seize mars à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le cinq mars, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Vassivière, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèla)	Vice Président de l'Agglo du Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Conseil Général de la Creuse
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le budget primitif 2015 tient compte de l'affectation du résultat de 2014 : report de fonctionnement de 281 763.37 € et report d'investissement de 8 940 724.87 €.

Il tient compte également des orientations budgétaires qui ont été débattues le 04 février 2015 à savoir :

- Les contributions des collectivités membres sont maintenues à la même hauteur que celles votées pour les exercices 2013 et 2014.
- Le budget tient compte du reste à percevoir sur les avances des contributions pour frais de fonctionnement des EPCI membres associés et retenus dans le cadre du SDAN pilote. Le solde devrait être demandé en 2016.
- Les charges de personnel sont calculées sur la base de trois postes à temps complet sur une année entière et un poste (le poste de technicien) à temps complet sur onze mois. A noter, l'aide d'Etat en recettes de fonctionnement pour le poste d'emploi d'avenir.
- Le maintien des prestations de service extérieures (technique, financier, juridique et communication).
- La prise en compte du coût du nouveau site internet du syndicat et de la participation de DORSAL à un projet WebTV Vidéo réalisé par les lycées volontaires de la région.
- L'aide à l'installation de liaisons haut-débit par satellite, dans le cadre du Sdan Pilote, est inscrite au budget en section de fonctionnement, à hauteur du reliquat de l'enveloppe initiale de 100 000 euros, soit 89 163 €.
- Une enveloppe de 25 000 € est provisionnée pour l'achat de données d'informations préalables auprès d'Orange et/ou ERDF dans le cadre du SDAN pilote.
- Un sixième marché subséquent à l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage est inscrit au budget (100 000 € financés par DORSAL à hauteur de 60% et par l'Union Européenne à hauteur de 40%).
- L'inscription du capital et des intérêts des trois emprunts contractés par DORSAL.
- En section d'investissement, une grande partie des travaux liés au SDAN pilote sont inscrits et en correspondance les subventions d'équipement pouvant être appelées en 2015. Le solde des dépenses et recettes liés aux travaux du SDAN Pilote sera imputé sur l'exercice 2016.

Détail de la répartition des contributions des collectivités membres :

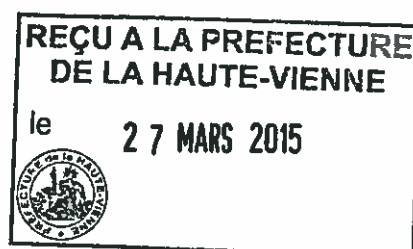
Collectivités membres	Part statutaire	Contribution / collectivité
Région Limousin	20%	111 238,60 €
Département Haute Vienne	13,34%	74 196,14 €
Département Creuse	13,33%	74 140,53 €
Département Corrèze	13,33%	74 140,53 €
Ville de Limoges	13,33%	74 140,53 €
Communauté Agglomération Brive	13,33%	74 140,53 €
Communauté communes Tulle	6,67%	37 098,07 €
Communauté communes Guéret	6,67%	37 098,07 €
TOTAL		556 193 €

A titre d'information, la répartition statutaire des échéances 2015 pour les trois emprunts contractés sont détaillés comme suit :

détail de la contribution des collectivités sur les emprunts en cours

Collectivités membres	Taux statutaire	capital prêt Caisse Epargne 18 ans		capital prêt Crédit Agricole 10 ans		capital prêt Caisse Epargne 10 ans	
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Région Limousin	20%	21 461,66 €	10 276,31 €	5 000,00 €	975,00 €	2 500,00 €	519,00 €
Département Haute Vienne	13,34%	14 314,93 €	6 854,30 €	3 335,00 €	650,33 €	1 667,50 €	346,17 €
Département Creuse	13,33%	14 304,20 €	6 849,16 €	3 332,50 €	649,84 €	1 666,25 €	345,91 €
Département Corrèze	13,33%	14 304,20 €	6 849,16 €	3 332,50 €	649,84 €	1 666,25 €	345,91 €
Ville de Limoges	13,33%	14 304,20 €	6 849,16 €	3 332,50 €	649,84 €	1 666,25 €	345,91 €
Agglo du Bassin de Brive	13,33%	14 304,20 €	6 849,16 €	3 332,50 €	649,84 €	1 666,25 €	345,91 €
Agglo de Tulle	6,67%	7 157,46 €	3 427,15 €	1 667,50 €	325,16 €	833,75 €	173,09 €
Agglo de Guéret	6,67%	7 157,46 €	3 427,15 €	1 667,50 €	325,16 €	833,75 €	173,09 €
TOTAL	100%	107 308,30 €	51 381,54 €	25 000,00 €	4 875,00 €	12 500,00 €	2 595,00 €

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2015 dans sa totalité et par chapitre conformément au document comptable annexé.



Fait à Limoges, le 16 mars 2015

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE